GROUPE ADP

FLASH
votre actualité

Le 18 octobre 2021

SPÉCIAL
PAIEMENT DES PERMUTATIONS DE VACATIONS

QUESTION DE ÉMILIE BERTRAND (CSC),
membre UNSA-SAPAP de la C3SCT, représentante de proximité
À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

« Bonjour,

De nombreux salariés m'ont interpellé sur la mise en place d'une nouvelle règle de gestion concernant les changements horaires de vacations.

Actuellement un salarié qui voit ses vacations changées à la demande de la gestion est payé sur la vacation la plus avantageuse des deux. Hors d'après le dire de certains salariés, il y aurait modification des règles de gestion, récemment ou prochainement.

Les salariés se verraient dorénavant payés sur le réalisé, et non sur le plus avantageux.

**Pouvez-vous me transmettre les écrits sur ces nouvelles règles de gestion ?
ou me confirmer que le mode de calcul pour les changements horaires
reste le même (soit au plus avantageux pour les salariés).**

Merci de votre retour. »

RÉPONSES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

« Bonjour,

La suspension du maintien du paiement des vacations au plus avantageux était une mesure liée à l'activité partielle.
L'activité partielle étant terminée cette mesure ne s'applique plus.

Bien cordialement. »

ORLY
Bureau 5410 - BP288
94544 Orly Aerogare Cedex
01 49 75 06 46 - **sapapol@adp.fr**

UNSA-SAPAP.ORG

CDG / LE BOURGET /
Aérodromes Secondaires
Module MN - BP 24101 - 95711 Roissy CDG Cedex
01 48 62 74 55 - **sapapry@adp.fr**